

# LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

## Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00

Union Postale

Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière


  
TERRE DES îLES DE SAINT-PIERRAIS  
PROPRIÉTÉ PUBLIQUE  
MIQUELON

Saint-Pierre &amp; Miquelon

PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 8 fr. 00

Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

### AFFAIRE FABRIQUE et GROSVALET

Le Conseil d'Etat vient de donner raison à la fabrique contre le malheureux entrepreneur de la réparation de l'église qui fut incendiée au cours des travaux presque achevés. Ce n'est pas une raison pour nous d'admettre la moralité de ce procès. Nous l'avons toujours critiqué et nous le critiquerons encore.

Quant à sa moralité, la solution du Conseil d'Etat ne dit rien, sinon que cette haute juridiction a fait, en la circonstance, application de sa jurisprudence antérieure, qui classe les risques d'incendie à la charge des entrepreneurs.

Et cependant, le cahier des charges type des travaux pour l'Etat déroge explicitement en cette matière au droit commun. Et cela a sa raison d'être, nous en avons eu une preuve plus probante à Saint-Pierre peut-être que partout ailleurs, surtout quand il s'agit d'un bâtiment mis en réparation, sans pour cela cesser de conserver son affection ordinaire, comme cela a été fait pour l'église.

Si l'entrepreneur avait été seul à fréquenter le bâtiment, si les clefs lui en avaient été remises, nous admettrions encore que l'on puisse lui en faire supporter toute la responsabilité; mais on sait que le service du culte n'y a jamais été interrompu, et même que des vols fréquents y ont été accomplis, malgré l'installation fort ingénieuse de sonneries électriques d'alarme. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que les troncs étaient dévalisés au jour, à l'heure, où on négligeait de mettre les fils électriques en communication pour, le cas échéant, faire vibrer les avertisseurs installés au presbytère. Ces faits n'impliquent-ils pas que le voleur était dans le secret ou dans la confidence des précautions qui étaient prises? A ceux qui étaient chargés de prendre ces précautions de savoir quels étaient ceux qui étaient dans leur secret ou dans leur confidence?

La moralité qui nous choque, nous et bien d'autres, dans ce procès qui n'au-

rais jamais dû se faire jour, nous l'avons déjà dit, est d'avoir fait entreprendre ce travail de réfection de 67,000 francs, d'abord pour 46,000 francs puis pour 42,000 fr. et enfin pour 38,500 fr.

Quand nous avançons que le travail devait s'élancer à 67,000 francs, nous n'inventons rien, nous avançons un fait réel qui nous a été certifié, pièces en mains, par M. le trésorier de la fabrique qui nous a communiqué le rapport d'expertise de l'architecte de la fabrique, rapport qui a du reste servi aux évaluations des experts nommés.

Ce rapport de M. Viela admettait en travaux achevés pour ..... 42,000 fr. mais en revanche, il pré-  
tendait qu'il en restait en-  
core à faire pour ..... 25,000 ..

D'après ce dire, que l'on  
ne peut mettre en doute, il  
faut reconnaître que les  
travaux projetés devaient

s'élever à fr. ..... 67,000 fr.

Cette base d'évaluation, dont la sincérité de par son origine technique ne pouvait être mise en doute, a servi aux trois experts à évaluer et à fixer le chiffre de 46,000 francs, supérieur seulement de 4,000 francs à celui que l'architecte de la fabrique accusait lui-même.

Cette augmentation de 4.000 francs provenait du décompte de travaux faits mais non encore livrés et d'une légère indemnité accordée à l'entrepreneur pour perte de matériel dans l'incendie. De ces données, on peut donc arguer que les trois experts étaient en quelque sorte d'accord avec l'architecte de la fabrique.

C'est à ce moment, avant tout procès, que nous en avons été entretenus par le trésorier de la fabrique qui venait de prendre une 1<sup>re</sup> consultation avec M. Caperon, et qui fut fort étonné que cette 2<sup>me</sup> consultation fut identique à la première, quoique bien certain que son dernier interlocuteur ne s'était pas mis d'accord avec M. Caperon pour préciser que le rapport de l'architecte et celui des trois experts condamnaient la fabrique.

A ce moment, le trésorier de la fabrique nous avoua franchement que tous étaient d'avis d'acquiescer à la sentence d'expertise sauf une personnalité que nous ne nommerons pas, nous disant même la raison pour laquelle ce seul fabricien ne voulait pas se prononcer.

La différence, nous l'avons établie, n'étant que de 4,000 francs, quand on veut éviter le scandale d'un procès on partage la paille par la moitié, de ce fait il y avait donc, dans un but d'économie, de proposer 42,000 francs et non 36,000 comme s'est empressé de le faire le trésorier de la fabrique que l'on charge toujours de démarches plus ou moins insolites, parceque l'on sait que le toupet ne lui fait pas défaut, et que lui, comme Viela, pouvait se permettre de dire **mon cher Albert** ce qui est flatteur mais ce qui n'est pas toujours engageant surtout quand on y a été pris.

La morale est que l'architecte Viela comptait faire pour 67,000 francs de travaux, quand il n'en avait prévu que pour 46,000 fr.; que cet architecte ayant toute la confiance de la fabrique reconnaît qu'il y a eu pour 42,000 francs de travaux; malgré cela, grâce à des procès la fabrique réussit à ne payer que 38,500 francs sans tenir compte que cette entreprise a ruiné ce pauvre diable d'ouvrier-entrepreneur.

### PATRIOTISME ET VANDALISME

M. Prudent de la Vigie appelle vandalisme ce que nous considérerions comme un acte de patriotisme accompli contre un étranger, auquel on veut accorder un privilège et un monopole au détriment des nationaux; Patriotisme, comme profitable dans ses conséquences à la plus grande masse de ceux qui vivent, même misérablement, de la pêche et ils sont de beaucoup plus nombreux que les quarante Miquelonnais que l'on prétend tirer de misère, pour y mettre des milliers de familles.

Qui ne le sait? La mise en avant des Miquelonnais n'est qu'une fiction, pour ne pas dire une plaisanterie et une

mauvaise, parceque nous savons à quoi nous en tenir sur la part et le genre de travail qu'on leur réserve.

A qui vraiment fera-t-on croire que c'est pour ces quarante pauvres déshérités que l'on remue ciel et terre pour cette malheureuse affaire, pour laquelle on va faire cause commune avec les pires ennemis de l'existence commerciale et maritime de Saint-Pierre, avec ceux qui veulent le voir disparaître.

Comment se fait-il que des Français fassent le jeu d'étrangers qui réclament chez nous le privilège d'un monopole, que ces Français osent s'arrêter un moment à l'idée de créer une industrie étrangère qui peut être préjudiciable à une industrie nationale, la seule que cette colonie puisse exercer avec ses aléas. Ce doute, qui est une certitude pour nous, ils l'ont, puisqu'ils sont incapables d'assurer que la baleine ne sera pas le coup de grâce de la pêche de la boëtte et de la morue, ce n'est donc qu'une utopie de plus que l'on fait miroiter aux yeux de pauvres diables auxquels on cache le dessous des cartes et à d'autres la raison d'Etat.

Et malgré cela, M. le gouverneur Angoulvant se dépense en pure perte et à même la prétention, à l'aide d'un décret savamment étudié, de faire disparaître toutes les difficultés et tous les inconvénients réels que nous avons signalés, M. le Gouverneur s'illusionne et nous leurre sur ce que peut être la valeur pratique d'un décret, quand il s'agit de remédier à un défaut capital que la mise en pratique révèlera du premier coup à ceux qui seront aux prises avec le coup fatal que M. Angoulvant aura porté à notre industrie nationale.

Et tout cela pour servir, au détriment de la masse, les intérêts de M. X et de M. Z, ces intérêts sont certes peut-être très recommandables mais à un point de vue privé; il y en a qui le sont bien autrement au profit d'une industrie nationale et qualifiée telle par tous les gouvernements. Et s'il en est d'autres qui doivent y trouver ou en attendre des profits, ceux-là sont encore moins intéressants à quelque point de vue que l'on se place, car ce ne seraient que des capitalistes disposés à grossir leur gain au détriment des malheureux avec l'adhésion desquels ils auraient réussi, en trompant leur bonne foi, à donner le change sur leurs vraies intentions, comme sur le mobile de tout ce qu'ils font.

## A NOS CONTRADICTEURS DE L'ILE

Ce n'est pas parceque nous avons énoncé quelques vérités qui ne sont offensantes pour personne étant des généralités, qu'il faille avoir recours aux gros mots, à défaut d'arguments sérieux et présentables.

Ce genre de discuter les faits n'a jamais eu le don de nous convaincre et de nous émouvoir; c'est démontrer que l'on veut être grotesque et grossier de propos délibéré. Nous laissons à chacun sa manière d'être, suivant son éducation.

Quoique dans la circonstance, nos contradicteurs s'intitulent un groupe de pêcheurs, nous n'avons pas voulu un seul instant attribuer ces grossièretés aux braves gens de l'ile, nous savons qu'ils ont trop de bon sens (et ils l'ont prouvé) pour en agir ainsi. Par ce qui s'est déjà passé, nous savons qu'il faut être de plats valets du Maître pour employer ce genre de discussion dont le langage est apocryphe dans la bouche de nos marins-pêcheurs. En la circonsistance, il l'est tellement qu'il ne sait que flagorner et que se faire lèche-bottes. Rien que cela nous dit à quel auteur nous avons affaire et que les gens de l'ile ont trop de respect d'eux-mêmes pour se commettre à injurier les gens.

Que M. Légasse soit un homme d'action, nous n'en avons jamais douté, mais nous savons aussi qu'il l'est uniquement à son profit et que les plus belles paroles comme les plus belles promesses ne lui coûtent guère quand il s'agit d'amener les gens à se prêter à sa manière de faire et souvent sans qu'ils se doutent de ce qu'il fera de leur concours.

## DEUX GOUVERNEURS

Héureux mortels! De tous les côtés, on cherche, dit-on, à faire des économies ou à créer des recettes par de nouveaux impôts, cette manière de faire ressemble beaucoup à celle du Bonhomme qui prétend chercher du travail et qui prie le Père Eternel de n'en point trouver.

Oui, on demande à tous cris avec instance de faire des économies, on préconise même certains moyens d'en réaliser, et d'autre part, oh! contradiction administrative! on grève la colonie de deux gouverneurs, de deux chefs du service judiciaire, d'un magistrat que l'on fait voyager à nos frais jusqu'aux antipodes et pour ne point finalement le destiner à Saint-Pierre; on la grève d'un clergé nombreux qui est toujours en ballade ou en pèlerinage et on renouvelle un service postal à 100,000 francs l'an.

La voilà cette mise en pratique de cette belle théorie économique que faut de gens nous envient, dit on, mais que les autres nations se gardent de nous emprunter.

Parlez, parlons, si vous le voulez, de faire des économies, mais c'est convenu, elles ne sont jamais faites que sur le papier, leur réalisation est un mythe administratif, même quand elles sont prescrites par des inspections coûteuses, autre manière nouvelle et moderne de faire des économies. Elles ne sont que le tout ou partie d'un programme qui sert de base à de beaux rapports et ceux-ci à remplir des cartons qu'un garçon de bureau époussette sérieusement tous les matins: c'est là tout le respect qu'on leur vole et tout l'intérêt qu'on leur porte. Des contribuables, on s'en moque comme d'une guigne, ils sont faits pour payer, comme les chiens pour hurler; et on paiera toutes les extravagances possibles et impossibles.

## ESPIONNAGE

Qui ne connaît cet homme que l'on voit ou que l'on rencontre se déambulant à toute heure du jour ou de la nuit, soit sur les quais, soit sur la route du cap à l'aigle. Quelles sont ses occupations? Il n'en a pas d'autre que d'être ce juif errant que l'on rencontre toujours dans les mêmes lieux.

Il est si connu que ce serait se donner une peine inutile que de le nommer; ensuite ce serait lui faire trop d'honneur: honneur qui pourrait aller jusqu'à ce point que nos adversaires, pour rester nos adversaires, seraient capables d'en faire une victime et de nous mettre sur la sellette à sa place.

Voici son dernier exploit, il complètera le truc des lotteries que nous avons déjà conté: c'était lundi soir, cela se passait au haut de la rue Lamentin, qui traverse la rue Sadi-Carnot; dans celle-ci se trouve un commerçant qui avait une petite voiture à sa porte qu'il était en train de charger, à ce moment il y avait éclipse de la lampe du quartier: grâce à cette obscurité d'un moment, un homme, qui ne marchait plus alors, se tenait en vedette dans l'ombre des dernières maisons de la rue, lesquelles ne s'éclairerent pas le soir. Soudain, la clarté bienfaisante revint et l'on vit le quidam en pantalon clair, le chapeau rabattu sur la figure, descendre vers les

mai où il avait entendu le bruit de la petite charrette se diriger, chargée de quelques marchandises qu'il supposait être destinées à l'exportation étrangère.

Dans la même soirée, le même quidam repassait sous les feux de la lampe, le chapeau relevé cette fois et sa femme au bras pour créer l'alibi.

Voilà bien un flagrant délit d'espionnage et la loi ne peut rien pour sa répression. Nos voisins emploient un moyen souverain que nous indiquons : empoigner l'individu, le déshabiller, le rouler dans le goudron puis dans la plume, il ne lui manque plus que des ailes pour en faire un vrai gibier à plumes et le désigner comme un phénomène de la nature.

## PROJETS URGENTS

Le prochain transfert des bureaux de la marine à l'ancienne caserne, transfert qui était si impatiemment attendu par toute la population maritime et commerciale, nous a donné l'idée de plusieurs projets, aussi urgents à réaliser, que nous nous permettons de soumettre à la haute approbation de M. le gouverneur.

**Trésor.** — Attendu que la caisse de réserve est archi-comble, que les coffres forts des caves de l'hôtel du Trésor sont trop petits pour contenir tout le numéraire existant en caisse, attendu que par suite d'un incendie, d'un vol ou de tout autre accident imprévu le Trésor colonial n'est pas en sécurité. Décidons : Le Trésor colonial et ses bureaux sont transférés au Lazaret désaffecté de l'île aux Vainqueurs.

**Port.** — Attendu que les entrées et sorties sont de plus en plus nombreuses qu'il est nécessaire pour le lieutement de port d'embrasser d'un seul coup d'œil et le port et la rade. Décidons : Le bureau du Port, le matériel, les embarcations seront transférés au lieu dit la Vigie d'Aigremont. Un local sera aménagé dans le nouveau magasin à pétrole qui est beaucoup trop vaste pour son usage primitif.

**Douane.** — Attendu que les bureaux actuels sont situés à un endroit d'où le service actif ne peut vérifier toutes les entrées des navires, que de plus le nombre toujours croissant des bâtiments de commerce fréquentant le port et la

rade nécessite une surveillance de tous les instants. Décidons : Les bureaux de la douane sont transférés l'un au cap à l'aigle, l'autre au cap noir.

**Gendarmerie.** — attendu que la paix règne dans le pays, que le rôle de la Gendarmerie est surtout d'arrêter les marins déserteurs, qu'ordinairement c'est vers la montagne que ces derniers se dirigent en quittant leur bord. Décidons : Le détachement de gendarmerie sera logé dans l'ancien Sanatorium de la route de Savoyard.

**Autres services.** — Est mis à l'étude le déplacement de l'hôtel du gouvernement, de la direction de l'intérieur, la poste, l'hôpital, le Palais de justice, la direction des travaux. Enfin tous bureaux qui ne sont pas situés à proximité du centre commercial et qui par leur éloignement causent une perte de temps préjudiciable aux intérêts du commerce local.

## Les Indiscrétions de nos adversaires

La Vigie, dans son dernier numéro, commet une indiscretion de Polichinelle connue de tout le monde en croyant nous apprendre que M. Angoulvant est un bon tireur : c'est un mérite que personne n'ignore.

La Vigie par cette indiscretion se serait-elle constituée le héraut d'armes de M. le gouverneur Angoulvant pour clamer à tous les vents ses exploits présents et futurs ?

En la circonstance, il y aurait excès de zèle et nous sommes persuadés que M. Angoulvant ne tient pas tant que cela que l'on mette en avant qu'il est, et bon tireur, et bon férailleur : ce n'est pas par de tels moyens que l'on arrive à gouverner.

Quant à la tête de M. Eugène Salomon, nous ne voyons pas ce qu'elle peut venir faire dans une discussion sérieuse ; nous avons dit, et nous n'avons jamais été contredits, que l'unique notaire était une sorte de fonctionnaire, que par ce fait il ne représenterait pas la population au conseil privé et d'administration, parceque sa charge de notaire ne pouvait lui laisser toute son indépendance, qu'il était même en dépendance de l'administration. Il en est de même de l'entrepreneur d'un service public qui à un moment ou à un autre

est obligé de compter avec le plus ou le moins d'exigence de l'administration, car il faut bien admettre qu'elle l'est quelquefois.

M. Angoulvant le sait aussi bien que nous, et s'il a agi ainsi, c'est qu'il compte bien en user et en profiter, comme tous les fonctionnaires de France et de Navarre, y compris ceux des colonies, il n'aime pas la contradiction : le pouvoir est toujours autoritaire et, à moins d'être bien libéral, il prend ses mesures en conséquence.

## RUSSIE ET JAPON

Cette semaine, les plénipotentiaires de la Russie et du Japon, réunis à Washington, viennent de conclure la paix dans des conditions honorables pour la Russie qui ne versera pas un sou d'indemnité de guerre.

Par ailleurs, le Japon conserve toute son influence et toute sa prépondérance dans l'Extrême-Orient, notamment sur la Corée, sujet du conflit Russo-Japonais.

Si les Russes doivent se montrer satisfaits de l'issue des négociations de paix, il n'en est pas de même des Japonais qui comprenaient sur une grosse indemnité de guerre.

Aussi des troubles sérieux viennent d'éclater au Japon et le Mikado a été obligé de décréter l'Etat de siège.

## LAÏCISATION

M. le gouverneur Angoulvant, pour mettre sa responsabilité à couvert, a voulu prendre l'avis du Comité de l'instruction publique sur l'opportunité de la laïcisation.

Avec juste raison, cette assemblée pédagogique a décliné avoir toute attribution dans une semblable occurrence.

Le Conseil d'administration, consulté dans de semblables conditions, aurait eu la même attitude, de sorte que M. le gouverneur Angoulvant se trouve être réduit à prendre ou à ne pas prendre la responsabilité de la laïcisation.

On nous assure que c'est chose décidée pour Miquelon et l'île aux Chiens, et ajournée pour Saint-Pierre. C'est ce que l'on avait prévu depuis longtemps et les motifs en seront tout autres que ceux invoqués.

## NAUFRAGE DE LA G<sup>e</sup> HENRI

Encore un sinistre maritime. Un télégramme du consul de France à Saint-Jean de Terre-Neuve avise l'administration que la goélette Henri de la **Morue Française** a été rencontrée chavirée dans le sud-est de Saint-Pierre par la goélette terre-neuvienne **Exotique**.

La goélette Henri était commandée par un nommé Souquet de Cancale, c'est le sixième de la même famille qui disparaît depuis le printemps. Cinq parents, à des degrés différents, ont disparu dans le naufrage corps et bien des Cousins Réunis de la même maison.

## NÉCROLOGIE

Mercredi l'après-midi, avait lieu l'en-terrement de Madame veuve Joret décédée à l'âge de soixante trois ans après quelques jours seulement de maladie.

Rien, il y a quelques mois, ne faisait prévoir la fin si prématurée de cette vaillante femme aux cheveux blancs.

Une foule nombreuse et sympathique assistait à la cérémonie funèbre malgré le mauvais temps qui commençait à se faire dès la sortie de l'église.

A cette occasion, nous adressons aux familles Joret, Juhel et Courcier l'expression de nos sentiments de condoléance.

## INFORMATION

Par dépêche ministérielle du 12 août, le Syndicat des armateurs, par réclamation adressée à l'Inscription maritime, a obtenu, comme c'était son droit, que les invalides ne seraient plus exigés que sur les sommes acquises aux marins et non sur les avances, quand celles-ci ne sont pas couvertes.

## AU MAROC

D'après les derniers télégrammes, le sultan a fait toutes les excuses et donné toutes les satisfactions que la France exigeait de lui.

Les démonstrations navales qui se préparaient à Toulon et la mobilisation de nos troupes sur la frontière de l'Algérie, ont démontré aux Marocains que la France était décidée à agir énergiquement. Il n'y a que ces moyens à prévaloir quand on a affaire à des complications dont la mauvaise foi est la base.

## ANNONCES & AVIS

### A VENDRE

Une desserte. — Une table pour salle à manger. — Un service de table complet en terre cuite. — Une baignoire. — Un fusil de chasse.

S'adresser à M. F. LECHARTIER

### A VENDRE ou A LOUER

Une MAISON à étage, cave et grenier, ayant cour et jardin, eau de source dans la cave, sise au coin des rues du Barachois et Boursaint.

S'adresser à M. René Collet.

### A VENDRE

A l'habitation de M. J. Prenveille  
Avec grande réduction de prix

Hameçons. — Avançons. — Moufles. — Un sac de guano. — Deux maillons de chaîne neuve. — Chaînes et ancrés d'affourche. — Feuillard en bois. — Clous à boucaut. — Bouteilles. — Ocre rouge. — Vinaigre. — Coaltar. — Fûts vides. — Sel de coussin et autres articles.

### Deux Actions du Slip Lefèvre

S'adresser à M. J. DUPONT

### A VENDRE

Salon. — Piano. — Salle à manger. — Buffet. — Chambres à coucher. — Tables. — Chaises. — Stores. — Rideaux. — Tableaux. — Meubles de cuisine et d'appartements.

S'adresser au Rév<sup>d</sup> TEMPLE  
RUE MAMYNEAU

### A VENDRE

#### UN TOMBEREAU

EN BON ÉTAT

et

#### UNE PAIRE DE ROUES FRANÇAISES

S'adresser au bureau du Journal

### AVIS

Le soussigné, représentant des Corderies de la Seine, a l'honneur d'informer MM. les armateurs qu'ils trouveront chez lui à de bonnes conditions:

Câbles manille et acier; funin manille, goudronné; rides, ralingue, coco, lignes de loch, drisses de pavillon, chanvre blanc, lignes de pêche, orains, avançons, remorques coco et manille, lignes amarrages acier et funin, taraud pour câbles, étamine, fil à voiles.

E. BENATRE

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.

